

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 02 MARS 2023
N° 2023006**

L'an deux mille vingt et trois, le deux mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	16/02/2023
Membres en exercice :	32
Présents :	22
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2023006 Liste des biens
constituant les amortissements pris
en charge par les communes
adhérentes**

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine «Hérin », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing » arrivée à 18h13, POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger » arrivés à 18h13, BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

Titulaire absents – excusés : PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MANGENOT Cédric « Quérénaing »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde « Thiant »

Madame la Présidente RAPPELLE que l'article 9 des statuts du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » prévoit que les communes adhérentes participent au financement de la dotation aux amortissements à hauteur de 50% dont :

- 25% répartis en fonction du nombre d'habitants de chaque commune adhérente
- 25% répartis en fonction du potentiel financier de chaque commune adhérente

Madame la Présidente PRÉCISE que cette définition n'est plus suffisamment explicite et propose de détailler les équipements concernés par cette disposition statutaire. Elle indique que cette liste est constituée par des travaux ou biens acquis avant 2000 et en communique le détail :

LISTE DES BIENS AMORTIS PRIS EN CHARGE PAR LES COMMUNES DU SIVU BUDGET 2023

N° Inventaire	Imputation	Immobilisation	Valeur brute	Durée amortissement	Début amortissement	Fin amortissement	Annuité 2021
19810001	2131	Divers	1 670,89	30	1997	2026	55,6€
19850001	2131	Divers	2 728,51	30	1997	2026	90,97€
19880002	2181	Travaux	22 600,57	50	1989	2038	452,01€
19890001	2181	Travaux	6 796,00	50	1990	2039	135,92€
19900002	2181	Travaux	100 050,44	50	1991	2040	2 001,01€
19910002	2181	Travaux	12 653,31	50	1994	2043	253,42€
19910003	2181	Électricité	17 004,93	50	1992	2041	340,10€
19920001	2181	Travaux	120 986,73	50	1993	2042	2 419,73€
19920002	2181	Divers	37 565,40	50	1993	2042	751,31€
19930001	2181	Divers	64 119,40	50	1994	2043	1 282,39€
19950001	2181	Divers	2 316,20	50	1996	2045	46,32€
19980001	2181	Divers	6 302,50	50	1999	2048	126,05€
			394 794,88				7 954,89€

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Madame la Présidente
Et après en avoir délibéré,**

ARRÊTE à l'unanimité la liste des biens constituant les amortissements pris en charge par les communes adhérentes au titre de l'article 9 des statuts du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » telle que présentée ci-dessus,

PRÉCISE à l'unanimité que les communes de Monchaux sur Ecaillon, Petite-Forêt et Raismes sont exonérées de cette participation, compte tenu de leur intégration au périmètre du SIVU après 2000

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Signé

Délibération télétransmise
En sous-préfecture de Valenciennes